

Article 10 – Port du casque

Le port du casque réglementaire est obligatoire pour chaque concurrent.

Article 11 - Sécurité

Les parcours seront fermés à la circulation et sécurisés, mais les participants sont tenus de respecter les consignes des arbitres et des signaleurs placés sur le parcours.

Article 12 – Véhicules suiveurs

Les véhicules suiveurs ne seront pas autorisés, mais deux postes de secours seront disposés sur les rues des Frères Carcopino et Baudoux.

Article 13 - Signaleurs

Des signaleurs seront disposés sur chaque endroit pouvant apporter une gêne aux coureurs ou aux usagers.

Une « moto signaleur » suivra l'épreuve pour en assurer la sécurité.

Article 14 – Dispositif de secours

Deux infirmières et deux personnes titulaires PSC1 se trouveront sur le parcours du Contre la Montre, alors qu'une ambulance est prévue pour la durée du critérium.

Article 15 – Respect des règles

Les Commissaires ou arbitres de course veilleront au respect des règles.

Article 16 - Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à compter du lundi 23 Juin au Jeudi 03 Juillet 2025 à 17h00 sur Inlive » (inlive.nc)

Passé ce délai, plus aucune inscription ne sera acceptée.

Article 17 - Récompenses

La remise des récompenses se fera dans le parking situé en dessous du plateau sportif de la Jeune Scène.

Article 18 – Classement aux points

Le classement général sera établi sur l'addition des « points place » de chaque concurrent sur chaque tronçon d'étape.

Article 19

Pour tout ce que le présent règlement ne prévoit pas, il sera fait référence au règlement UCI. (Union Cycliste International).

L'organisation

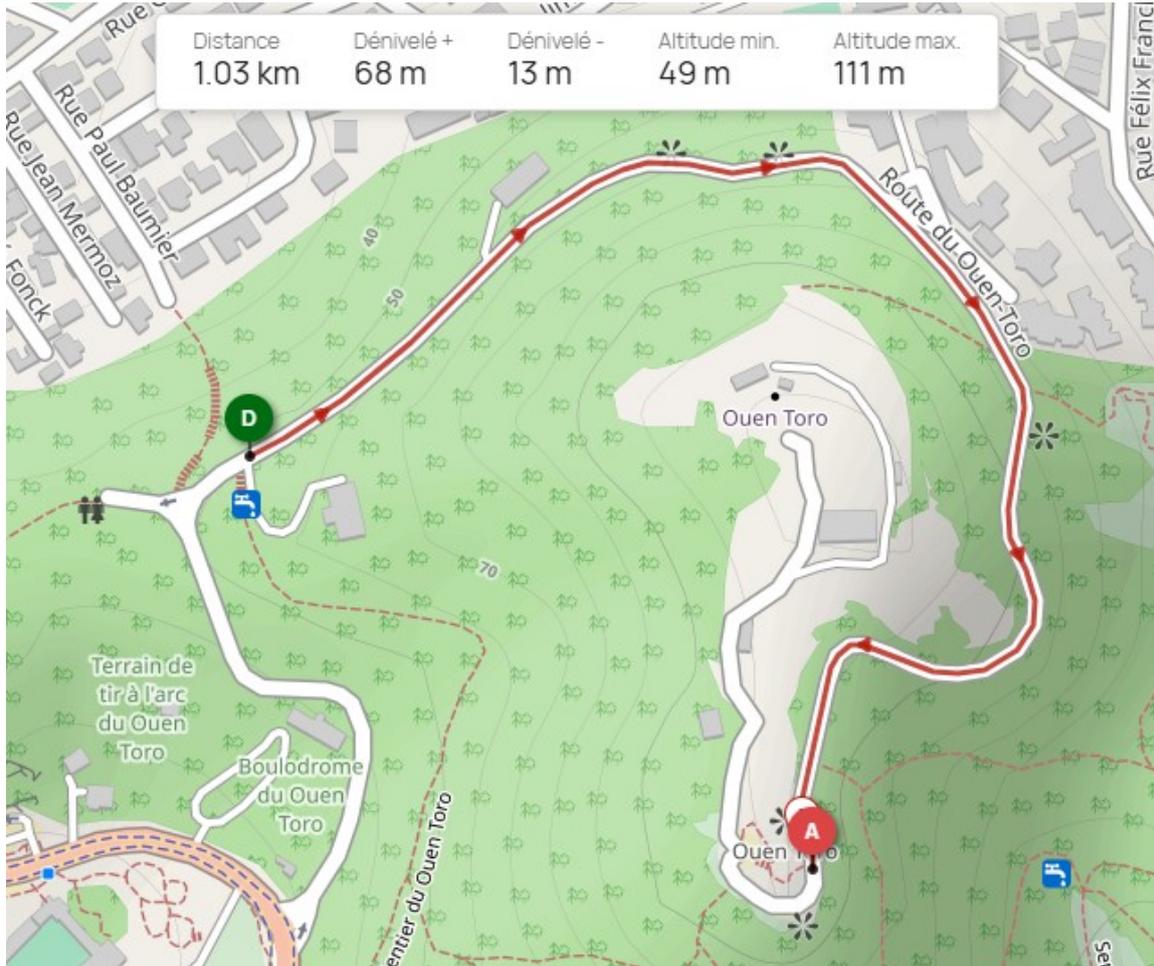
Contact : ecolecaledoniennevelo@yahoo.com



34 bis rue René Milliard – Panorama Sainte Marie – 98 800 – Nouméa – Nouvelle-Calédonie
Tel. 78 44 94 - mail cotnc.cotnc@gmail.com

PLANS DETAILLES

CLM OUEN TORO



CRITERIUM

